



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
24/04/2025	24/04/2025	En exercice	9
		Présents	6
		Votants	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIÉVREUX .

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE.

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN et Olivier LEMOINE à Fabienne QUIÉVREUX .

Étaient absents non-excusés : Jean-Marc LEGROS.

Parmi les membres présents Fabienne QUIÉVREUX est désignée secrétaire de séance.

04-2025-12 Affectation définitive des résultats 2024

Le CFU étant validé, il convient d'affecter les résultats de manières définitive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation définitive des résultats telle définie ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat 2024	80 810.88 €
B - Résultat 2023 reporté au 002 en 2024	1 253 893.78 €
C - Résultat à affecter : A+B (hors RAR)	1 334 704.66 €
Résultat d'investissement	
Résultat 2024	-1 387 341.86 €
Résultat 2023 reporté au 001 en 2024	1 520 638.58 €
Solde d'exécution	133 296.72 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2024	133 296.72 €
E - Solde des RAR 2024	-126 069.82 €
F - Besoin de financement = D+E	133 296.72 €
Affectation du résultat	
Résultat à affecter	1 334 704.66 €
Affectation au 1068 sur 2024 (si F négatif)	0.00 €
Report en 002 sur 2024	1 334 704.66 €

Madame le Maire,

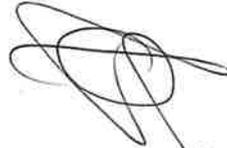
Le Secrétaire de séance,

Pour le Maire empêché,

S. JARMAUT,



Martine CESARI.



Fabienne QUIÉVREUX.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Prefecture le **5 MAI 2025**
- et de sa publication le **6 MAI 2025**

Madame le Maire,
Pour le Maire empêché,

S. JARMAUT,



Martine CESARI.